

SMART TUBULAR SOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20 avril 2021

MENTIONS LÉGALES ET RESPONSABILITÉ

Déclarations Prospectives

Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « planifier », « avoir l'intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de la Société, notamment en ce qui concerne les résultats d'exploitation, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société et les industries dans lesquelles elle exerce une activité. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Ces risques comprennent ceux développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Vallourec auprès de l'AMF, y compris ceux répertoriés dans la section « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2021 sous le numéro D. 21-0226. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de Vallourec ou de l'une de ses filiales et le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux réalisés dans ou suggérées par les déclarations prospectives contenues dans cette présentation. En outre, même si les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de Vallourec ou de l'une de ses filiales et le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans cette présentation, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatif des résultats ou des développements dans les périodes ultérieures.

Avertissement

Cette présentation et les informations qu'elle contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres de Vallourec.

Aucune communication, ni aucune information relative aux augmentations de capital envisagées ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres de Vallourec peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Vallourec n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La présente présentation ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La présente présentation ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Vallourec n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis.

La diffusion de la présente présentation dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues la présente présentation ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

INTRODUCTION

Édouard Guinotte
Président du Directoire

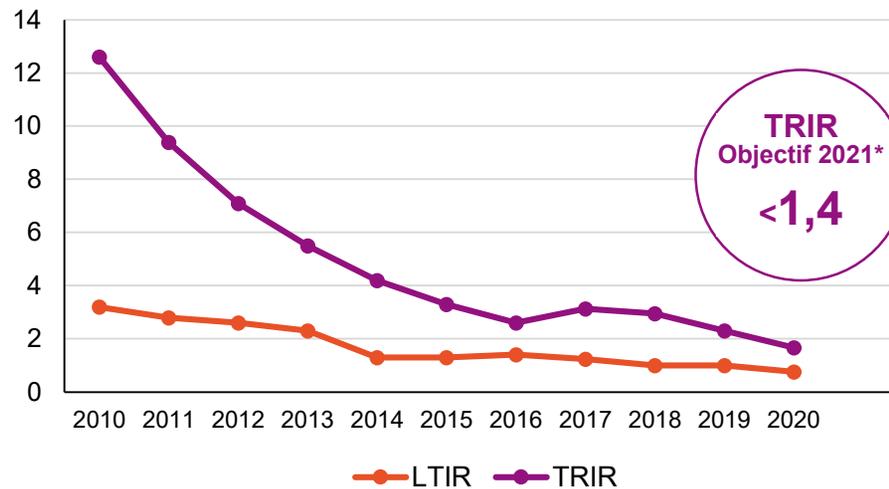
PRIORITÉ ABSOLUE SUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ



SÉCURITÉ



INDICATEURS SÉCURITÉ

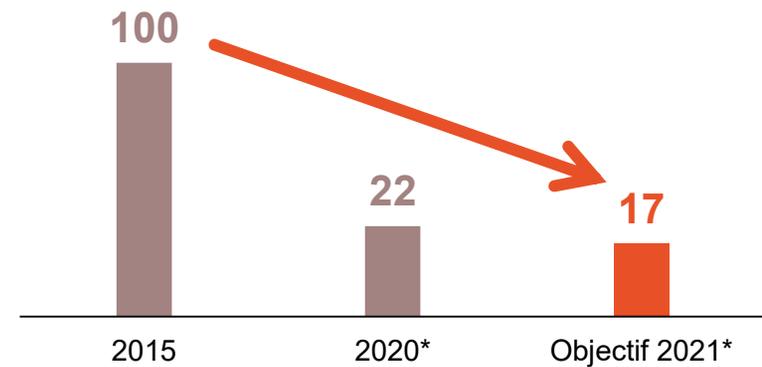


QUALITÉ



RÉCLAMATIONS CLIENTS

Base 100 en 2015



LTIR : Lost Time Injury Rate (Taux de fréquence des accidents avec arrêt)
TRIR : Total Recordable Injury Rate (Taux de fréquence des accidents avec ou sans arrêt)
 Tianda inclus dans les indicateurs à partir de 2018 et (*) VNTU à partir de 2021
 Assemblée Générale 2021

* VNTU non consolidé

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS 2020

Édouard Guinotte
Président du Directoire

UN EXERCICE MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE (1/2)

1

GESTION SANITAIRE DE LA CRISE

- ▶ **Mise en place de règles assurant la sécurité de nos collaborateurs**, gérées par une cellule de crise mondiale et des cellules régionales
- ▶ **Adaptation des postes de travail** en usine et des fonctions support pour **limiter les risques de contagion**
- ▶ **Généralisation du télétravail**

2

ACCÉLÉRATION DES RÉDUCTIONS DE COÛTS

- ▶ **165 m€** d'économies brutes de coûts en 2020, bien **au-delà de l'objectif** de 130 m€
- ▶ Réduction des effectifs totaux de **12 %** sur l'année
- ▶ Accroissement du taux d'utilisation des **nouvelles routes de production**
- ▶ **Mesures additionnelles annoncées** en novembre 2020

3

MAIS LA CRISE A FORTEMENT IMPACTÉ LES RÉSULTATS DU GROUPE

- ▶ **Baisse de la demande mondiale de pétrole** d'environ 9 % vs 2019
- ▶ **Dépenses d'investissement en Exploration - Production en recul** de 31 % vs 2019
- ▶ **Production industrielle sévèrement touchée** à travers le monde

- ▶ **Chiffre d'affaires en baisse** de 22 % par rapport à 2019
- ▶ **Résultat Brut d'Exploitation** en baisse de 26 %
- ▶ **Flux de trésorerie disponible** de - 111 m€
- ▶ **Dette nette** de 2 214 m€ fin 2020

UN EXERCICE MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE (2/2)



4

LE RÉÉQUILIBRAGE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE A NÉCESSITÉ D'ENGAGER UN PROCESSUS DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

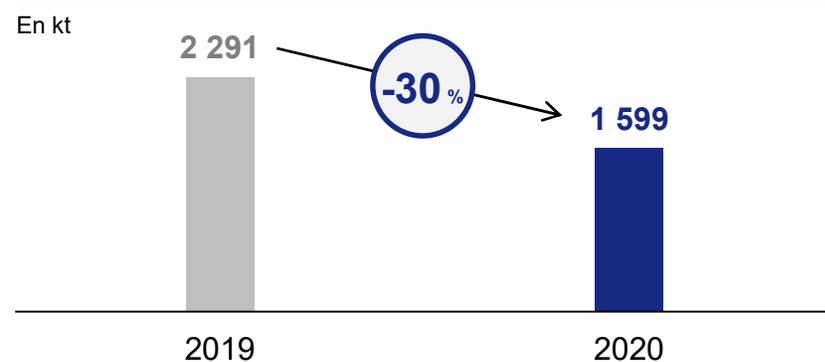
- ▶ **Impossibilité, du fait de la crise, de réaliser l'augmentation de capital de 800 m€ et le refinancement des lignes bancaires annoncés début 2020**
- ▶ **Septembre 2020 : lancement des discussions avec les créanciers** pour parvenir à une restructuration financière
- ▶ **3 février 2021 : signature d'un accord de principe** avec les principaux créanciers et soutien des deux actionnaires de référence, Bpifrance Participations et Nippon Steel Corporation
- ▶ **4 février 2021 : ouverture d'une procédure de sauvegarde** au bénéfice de Vallourec S.A.
- ▶ **29 mars 2021 : vote des créanciers** en faveur du plan de restructuration financière

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

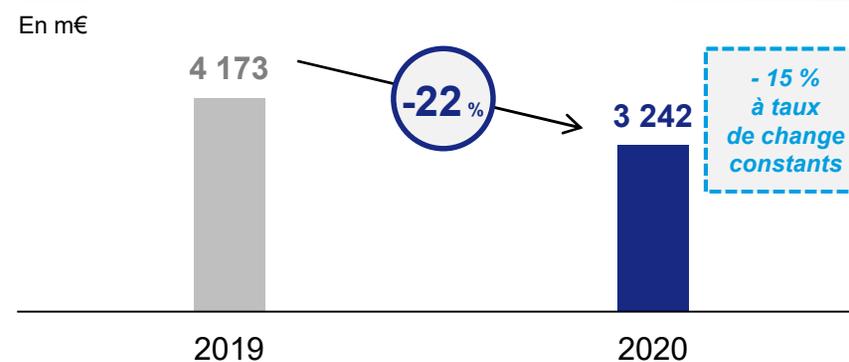
Olivier Mallet
Directeur Financier

CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2020

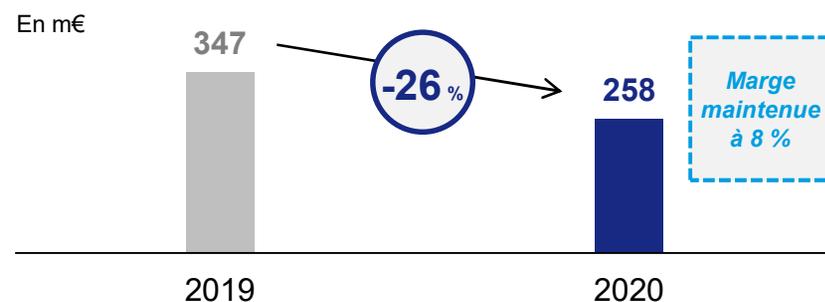
VOLUMES



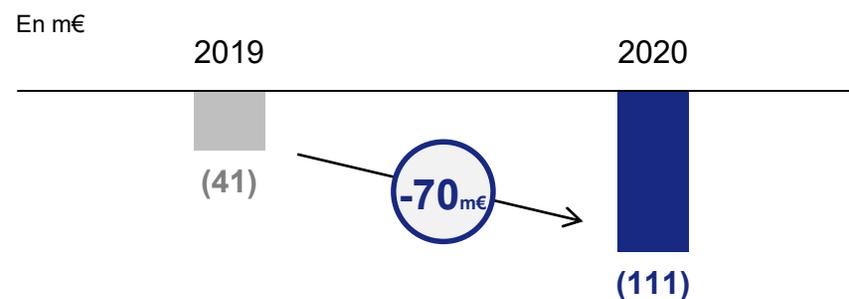
CHIFFRE D'AFFAIRES



RBE



FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE



CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 PAR MARCHÉ



AMÉRIQUE DU NORD

- ▶ **Recul des volumes**
Baisse du nombre d'appareils de forage actifs
- ▶ **Prix plus faibles**

EA-MEA

- ▶ Baisse des **volumes**
- ▶ Livraisons de tubes en aciers spéciaux

AMÉRIQUE DU SUD

- ▶ Forte **hausse des livraisons de produits OCTG premium**
- ▶ Effet **prix/mix favorable**
- ▶ Effet **conversion de devises défavorable**



AMÉRIQUE DU NORD

- ▶ **Baisse des livraisons de line pipes**
- ▶ **Pression sur les prix**

CA 2020
en millions €
et en % du chiffre d'affaires

2 007
62 %



200 210
6 % 6 %



EUROPE

- ▶ **Recul des volumes**
- ▶ **Prix plus faibles**

AMÉRIQUE DU SUD

Industrie

- ▶ **Chiffre d'affaires globalement stable** avant effet conversion de devises défavorable

Mine

- ▶ **Volume en hausse** (+ 26 % vs 2019)
- ▶ **Prix plus élevés**



- ▶ Hausse reflétant le **calendrier de livraison des projets**
- ▶ **Fermeture du site de Reisholz en Allemagne** à l'été 2020

* À taux de change constants
Assemblée Générale 2021

2020 : RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

RBE À 258 M€, MARGE STABLE À 8 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	2020	2019	Variation
Chiffre d'affaires	3 242	4 173	- 22,3 %
Coûts industriels des produits vendus	(2 635)	(3 435)	- 23,3 %
Marge Industrielle	608	738	- 17,6 %
<i>(en % du CA)</i>	<i>18,8 %</i>	<i>17,7 %</i>	<i>+ 1,1 pt</i>
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(325)	(378)	- 14,0 %
<i>(en % du CA)</i>	<i>- 10,0 %</i>	<i>- 9,1 %</i>	<i>- 0,9 pt</i>
Autres	(25)	(13)	na
Résultat brut d'exploitation	258	347	- 89 M€
Marge brute d'exploitation (en % du CA)	8,0 %	8,3 %	- 0,3 pt

- ▶ **Marge industrielle de 608 m€, en baisse de 18 % par rapport à 2019 et en hausse de 1,1 p.t. à 18,8 % du CA, reflétant :**
 - Une **activité plus faible dans le secteur Pétrole et Gaz** en Amérique du Nord et dans une moindre mesure dans l'Industrie en Europe
 - En partie compensée par :
 - » les **réductions de coûts**,
 - » une **contribution plus forte de la mine**
 - » et une **contribution positive du Pétrole et Gaz en Amérique du Sud**,
 - Tandis que les moindres volumes Pétrole et Gaz dans les régions EA-MEA ont été plus que compensés par les livraisons de tubes en aciers spéciaux

- ▶ **Baisse de 14 % des coûts administratifs, commerciaux et de recherche, reflétant l'impact des mesures de réduction de coûts**

2020 : DU RBE AU RÉSULTAT NET

En millions d'euros	2020	2019	Variation
Résultat brut d'exploitation	258	347	- 89 M€
<i>Marge brute d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>8,0 %</i>	<i>8,3 %</i>	<i>- 0,3 pt</i>
Amortissements industriels	(213)	(249)	- 14,5 %
Amortissements et autres dépréciations	(54)	(58)	na
Dépréciations d'actifs	(850)	(30)	na
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(143)	(27)	na
Résultat d'exploitation	(1 002)	(17)	- 985 M€
Résultat financier	(227)	(244)	- 7,0 %
Résultat avant impôts	(1 229)	(261)	- 968 M€
Impôts sur les bénéfices	(96)	(75)	na
Quote part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	(3)	(4)	na
Résultat net	(1 328)	(340)	- 988 M€
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(122)	(2)	na
Résultat net, part du Groupe	(1 206)	(338)	- 868 M€
Résultat net par action (en €)	(105,4)	(0,7)	na

► Résultat opérationnel négatif à - 1 002 m€

- RBE en baisse
- Charges de dépréciation d'actifs enregistrées aux T2 et T4 2020 pour un montant de 850 m€ (en Amérique du Nord et en Europe)
- Charges de restructuration de 143 m€ en Europe, Amérique du Nord et Brésil

► Résultat financier de - 227 m€

- Hausse des charges d'intérêt par rapport à 2019 plus que compensée par d'autres produits financiers

► Impôt sur les bénéfices de - 96 m€

- Principalement lié aux activités brésiliennes

► Résultat net, part du Groupe, de - 1 206 m€

* Les chiffres de l'exercice 2020 sont impactés du nouveau nombre d'actions à la suite du regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020

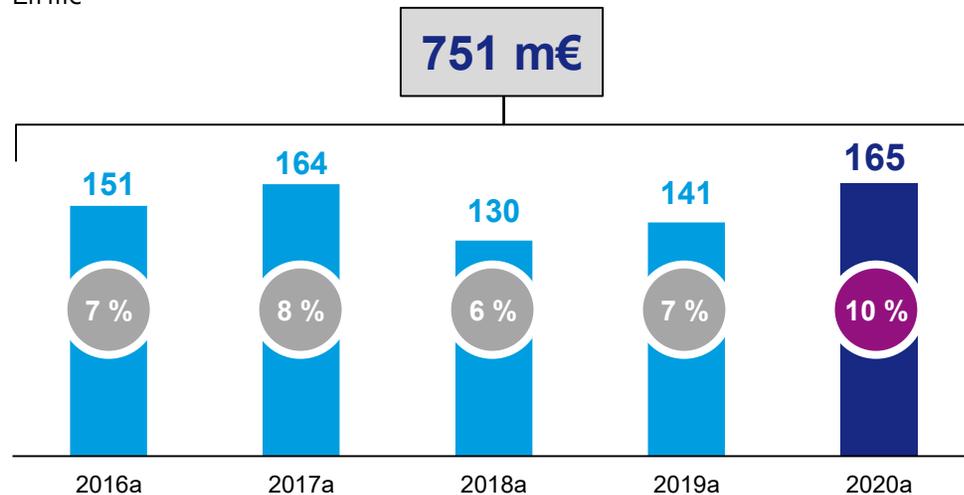
Assemblée Générale 2021

20 avril 2021 12

RÉDUCTIONS DE COÛTS ET MESURES ADDITIONNELLES

**165 M€ D'ÉCONOMIES BRUTES RÉALISÉES EN 2020
751 M€ ENTRE 2016 & 2020**

En m€



% % de la base totale de coûts (excluant les matières premières, les coûts directs des ventes, la Recherche et Développement)

¹ La mise en place de ces mesures est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel au S1 2021
Assemblée Générale 2021

MESURES DE RÉDUCTION DES COÛTS

Gel des dépenses externes partout dans le Groupe (consultants, voyages...)

AMÉRIQUE DU NORD

Adaptation des effectifs de plus d'1/3 au T2 2020

BRÉSIL

Réduction d'env. 500 postes sur les fonctions support

EUROPE

Lancement de mesures additionnelles:

Réduction d'env. 350 postes en France ¹
Réduction d'env. 200 postes en Allemagne ¹
sur 2021-22

CHINE

Réduction d'env. 250 postes

2020 : FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE DE - 111 M€ SUR L'ANNÉE

En millions d'euros	2020	2019	Variation	
Flux de trésorerie générés par l'activité	(146)	(6)	- 140 M€	RBE plus faible Hausse des impôts et charges d'intérêts décaissés
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité ¹ [+ baisse, (hausse)]	173	124	+ 49 M€	Réduction du BFR de 173 m€
Investissements industriels bruts	(138)	(159)	+ 21 M€	Maîtrise stricte des investissements industriels
Flux de trésorerie disponible²	(111)	(41)	- 70 M€	

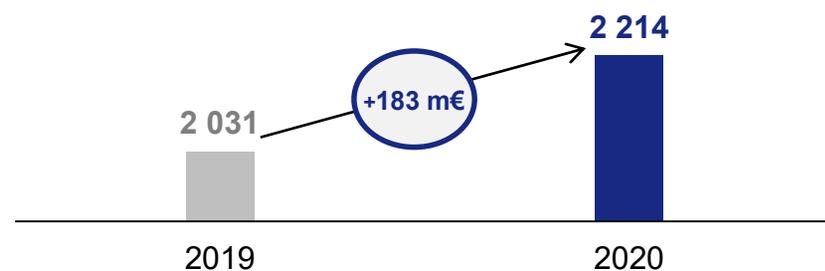
¹ Le BFR lié à l'activité inclut le besoin en fonds de roulement et les autres créances et dettes

² Le flux de trésorerie disponible se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité minoré des investissements industriels bruts et majoré/minoré de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

DETTE NETTE

En m€



LEVIER FINANCIER NET*

En m€



* Levier financier net : endettement financier net par rapport au Résultat brut d'exploitation

Assemblée Générale 2021

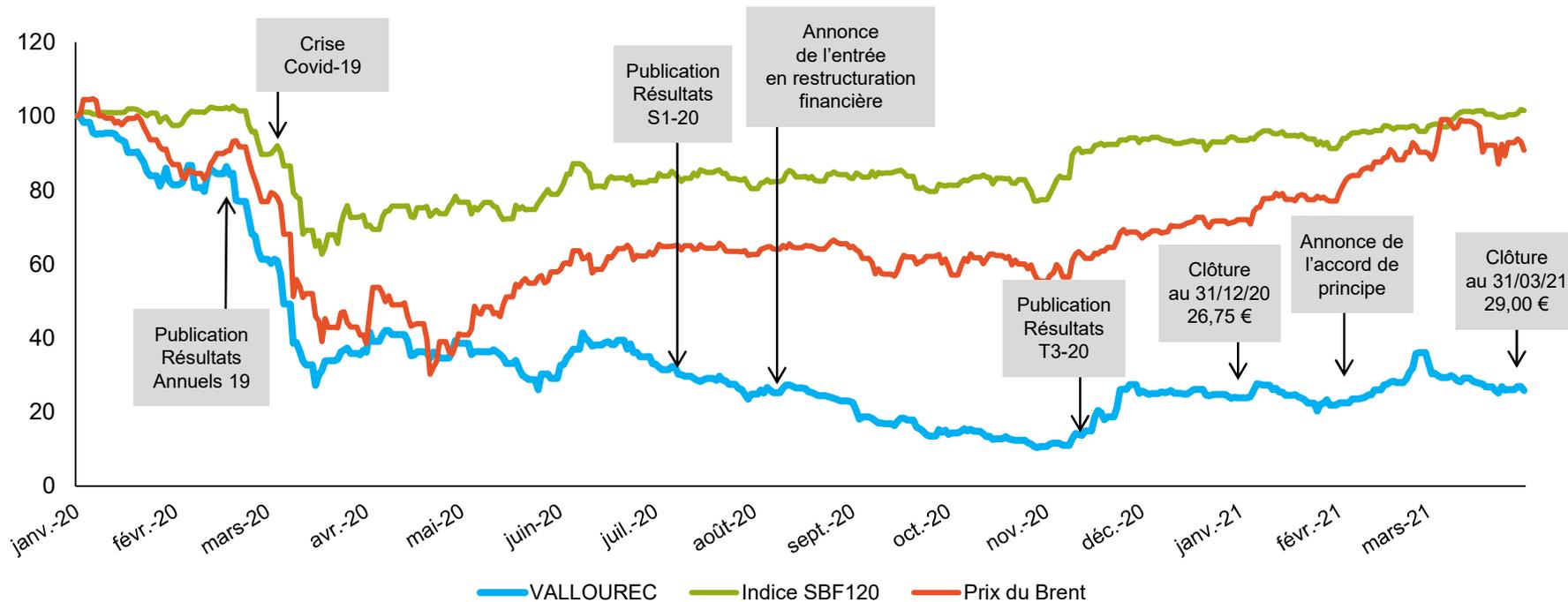
**Rééquilibrage nécessaire
de la structure financière**

Dettes nettes de 2 214 m€

1 390 m€ de trésorerie disponible

**Échéance en février 2021
des lignes de crédits bancaires
de 1,7 md€**

COURS DE BOURSE SÉVÈREMENT IMPACTÉ PAR LA CRISE ET LA SITUATION BILANTIÈLE



BAISSE DE 76 % DU COURS DE L'ACTION EN 2020

Source : Nasdaq, cours indicés en base 100

Assemblée Générale 2021

20 avril 2021 16

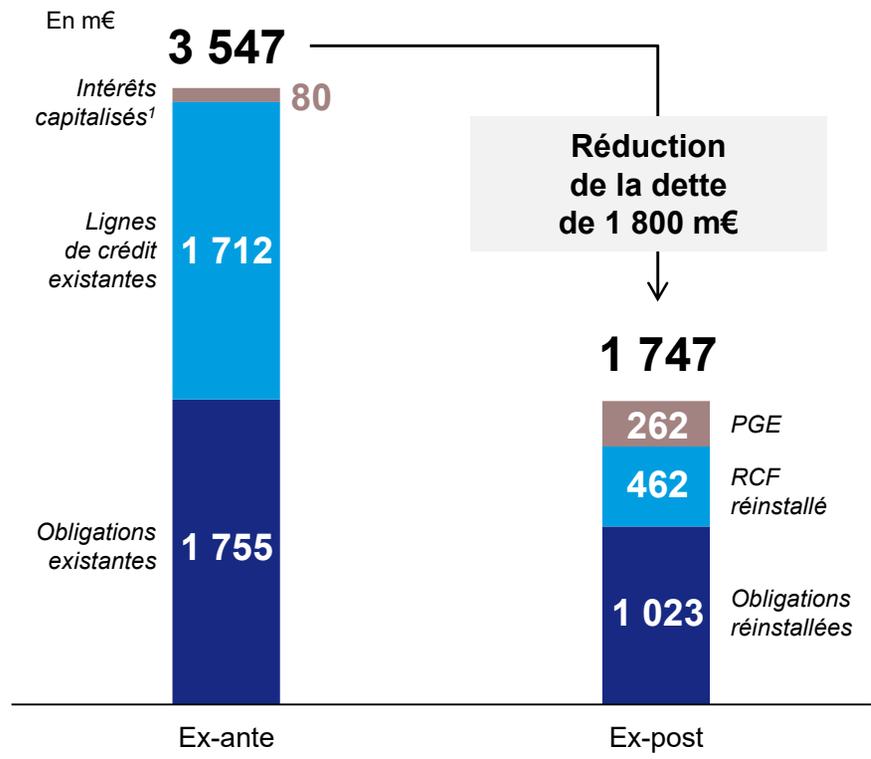
RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Olivier Mallet
Directeur Financier

RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Réduction de la dette de Vallourec S.A. de plus de 50 %, pour permettre à Vallourec de retrouver un niveau de levier soutenable, et de réduire le poids des charges financières

Maintien d'une liquidité solide permettant de faire face aux fluctuations des marchés du pétrole et du gaz



¹ Les intérêts courus du 1^{er} février 2021 jusqu'au 30 juin 2021 seront capitalisés et traités conformément à la description des principes clés de l'opération ; les intérêts courus jusqu'au 1^{er} février 2021 seront payés en numéraire à la date de réalisation de la restructuration financière ; les intérêts au-delà du 30 juin 2021 feront l'objet d'un abandon de créances

POINTS CLÉS DE L'ACCORD DE PRINCIPE AVEC LES CRÉANCIERS

Réduction de la dette de 1 800 m€	300 m€ Augmentation de capital 5,66 €	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ouverte aux actionnaires existants, garantie par les Créanciers Convertis¹ ▶ Engagement de Bpifrance Participations et Nippon Steel Corporation de souscrire pour respectivement 20 m€ and 35 m€ ▶ Produits de l'augmentation de capital avec maintien du DPS utilisés pour rembourser partiellement les Créanciers Convertis
	1 331 m€ Augmentation de capital réservée 8,09 €	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Souscrite par les Créanciers Convertis par compensation de créances
	169 m€ Abandon de créances et BSA au prix d'exercice de 10,11 €	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon de créances pour un montant de 169 m€ par les Banques Commerciales² ▶ En contrepartie de l'abandon de créances, émission de BSA cotés donnant la possibilité de souscrire à 11,7 % du capital sur une base diluée des opérations de restructuration (y compris l'exercice des BSA) à un prix d'exercice de 10,11 € par BSA sur la base d'un BSA pour une action nouvelle ▶ BSA pouvant être exercés à tout moment pendant 5 ans
Refinancement de la dette résiduelle, sécurisation de liquidités et de financements opérationnels	RCF réinstallé (Banques Commerciales)	▶ RCF réinstallé de 462 m€
	PGE	▶ PGE de 262 m€
	Obligations réinstallées (Créanciers Convertis)	▶ Obligations cotées réinstallées de 1 023 m€
	Trésorerie au bilan	▶ Liquidité disponible au bilan (1 390 m€ au 31/12/2020) non affectée par le remboursement d'une partie de la dette prévue dans le cadre de l'accord
	Cautions de marché	▶ 178 m€ de cautions de marché sur une durée de 5 ans

LE 30 MARS 2021, L'EXPERT INDÉPENDANT DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE A CONCLU AU CARACTÈRE ÉQUITABLE DU PROJET DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE POUR LES ACTIONNAIRES DE VALLOUREC

¹ Les « Créanciers Convertis » représentent tous les créanciers à l'exception des Banques Commerciales

² Les « Banques Commerciales » font référence à BNP Paribas, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et Natixis (et CIC si Banque Fédérative du Crédit Mutuel lui cède sa créance)

CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

20 avril 2021	▶ Vote des actionnaires sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la restructuration financière
Mai 2021	▶ Obtention des autorisations réglementaires nécessaires ▶ Examen du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de Commerce
Début juin 2021	▶ Lancement de l'augmentation de capital de 300 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, ce qui supposera au préalable l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à cette opération
30 juin 2021	▶ Réalisation de l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de la restructuration financière

PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 300 M€

- ▶ Chaque actionnaire existant se verra proposer la **possibilité de participer à l'augmentation de capital** avec maintien du DPS de 300 m€
- ▶ **Prix de souscription intégrant une décote de 30 %** par rapport au prix de souscription de l'augmentation de capital réservée aux créanciers convertissant 1 331 m€ de dette en capital
- ▶ Engagement de **Bpifrance Participations** et **Nippon Steel Corporation** de souscrire respectivement pour **20 m€** et **35 m€** par exercice de leurs DPS, à titre irréductible
- ▶ Produits de l'augmentation de capital avec maintien du DPS utilisés pour **rembourser partiellement les créanciers** (autres que les Banques Commerciales), qui la garantissent

AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS

300 m€

5,66 €
par action

Calendrier indicatif
Juin 2021

DÉPLOYER NOTRE PLAN STRATÉGIQUE

Édouard Guinotte
Président du Directoire



1

RENFORCER NOTRE PROFITABILITÉ SUR NOTRE CŒUR DE MÉTIER



RÉDUCTION DES COÛTS ET OPTIMISATION DE L'UTILISATION DE NOS ROUTES LES PLUS COMPÉTITIVES



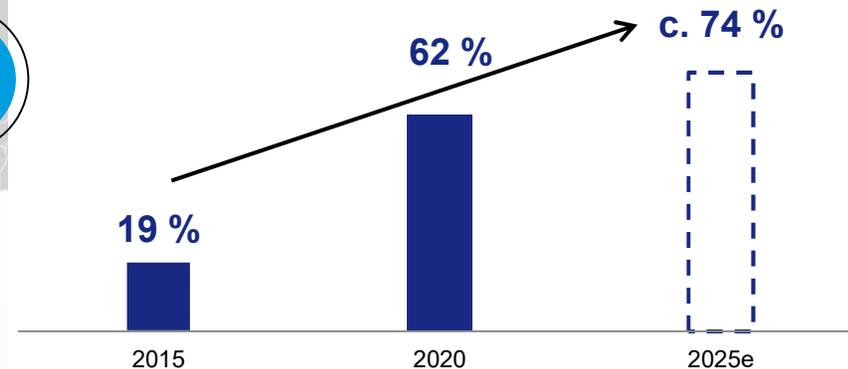
400 M€ D'ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES VISÉS D'ICI 2025

- ▶ Ajustement des capacités à l'activité attendue
- ▶ Réduction des frais de structure
- ▶ Amélioration continue des processus de production
- ▶ Réduction des coûts d'achat



UTILISATION OPTIMALE DE VSB ET TIANDA

Taux d'utilisation des nouvelles routes pour les commandes premium Pétrole et Gaz en EA-MEA¹



¹ Pourcentage de produits premium OCTG et Line Pipe laminés à VSB ou Tianda sur le total des livraisons des "swing orders", i.e. prises de commandes qui peuvent être préparées indifféremment depuis l'Europe, le Brésil ou l'Asie



ACCOMPAGNER LA REPRISE DE NOS MARCHÉS AUX FONDAMENTAUX CONFIRMÉS



Retour de la demande mondiale
de pétrole attendue au-delà
de 100 mb/j



Déplétion naturelle



Reprise des investissements
en Exploration – Production
notamment dans les régions
phares de Vallourec :

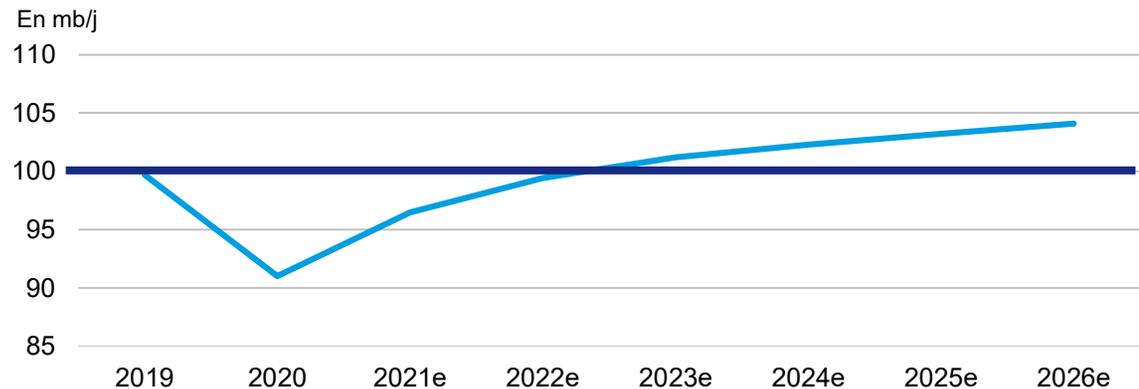
Moyen-Orient

Brésil

États-Unis

Chine

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE MONDIALE DE PÉTROLE



Source : International Energy Agency – Mars 2021

Taux de Déclin de la Production

Taux de déclin
naturel

Taux de déclin
observé



Le taux de déclin naturel

correspond à l'évolution de la production si aucun investissement n'est réalisé, que ce soit pour exploiter de nouveaux gisements ou pour soutenir la production de gisements existants.

Le taux de déclin observé

correspond au déclin annuel de la production si les seuls investissements réalisés visent à soutenir la production des gisements existants sans en exploiter de nouveaux.



GRÂCE À DES INNOVATIONS CONTINUES
SUR NOTRE CŒUR DE MÉTIER...



CONNEXIONS VAM®

VAM® SPRINT-SF



Déployée
aux États-Unis

VAM® SPRINT-FJ



Déployée
aux États-Unis

VAM® SLIJ-3



Déployée
aux États-Unis,
dans le golfe
du Mexique

CLEANWELL®



Déployée en Mer
du Nord, en Pologne,
en Afrique de l'Ouest
et en Égypte

NOUVEAUX GRADES D'ACIER



Résistance accrue
à la corrosion,
robustesse élevée à
basse température et
très bonne soudabilité

**MAINTENIR LE LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE
DE NOTRE GAMME DE PRODUITS ET DE SOLUTIONS**



...COMPLÉTÉES PAR UNE OFFRE DE SERVICES ALLIANT ASSISTANCE SUR SITE ET SOLUTIONS DIGITALES



Smartengo™ BEST FIT

Facilite la traçabilité et l'appariage des tubes destinés aux pipelines

Fin 2020,
25 000 tubes
assemblés

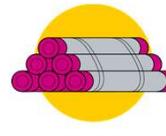


Smartengo™ RUNNING EXPERT

Accélère les descentes des tubes de cuvelage et de production sur les plateformes

Sécurise les opérations

Solution déployée sur + 13 000 tubes



Smartengo™ INVENTORY

Offre une visibilité complète sur les stocks

Améliore l'efficacité des opérations en zone de stockage



Smartengo™ E-COMMERCE

Plateforme de ventes en ligne des produits et solutions Vallourec avec accès au stock en temps réel

DÉVELOPPEMENTS EN COURS

Tubes intelligents connectés

Tubes augmentés par la fabrication additive

Intelligent Drift

Market place



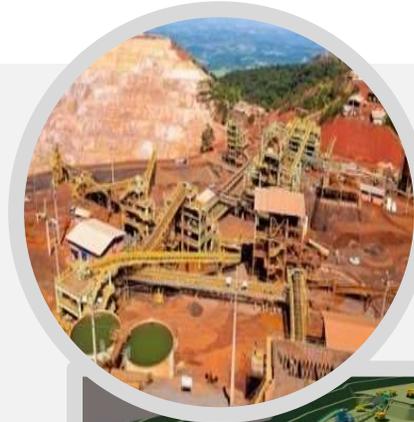
2

ACTIVER DES LEVIERS ADDITIONNELS DE CRÉATION DE VALEUR



EXPLOITER LE POTENTIEL DE NOTRE MINE AU BRÉSIL

- ▶ Une référence en matière d'**environnement**
- ▶ Production de **7,9 Mt en 2020** (+ 26 % par rapport à 2019)
- ▶ **Structure de coûts** très performante

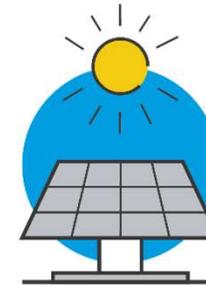


- ▶ Construction d'une **nouvelle installation de traitement du minerai** pour un début de production fin 2021
- ▶ Capacité de production portée à **c. 8,7 Mt/ an dès 2022**
- ▶ Retour sur investissement : environ **2,5 ans**

**UN ACTIF TRÈS PROFITABLE ET QUI PERMET D'ABSORBER LES CYCLES
DU PÉTROLE ET DU GAZ**



INNOVER POUR PRÉPARER L'AVENIR ...VERS DES ÉNERGIES BAS CARBONE



GÉOTHERMIE

Accompagner la **croissance** de nos clients géothermie en environnements exigeants (corrosion, Haute Température)

HYDROGÈNE

Être acteur de la **chaîne de valeur** Hydrogène (conduites, stockages souterrains, stockages de surface, mobilités, conseil en réutilisation/réparation des actifs)

CCUS

Contribuer au déploiement en toute **sécurité** des infrastructures CCUS (capture, transport, injection, stockage)

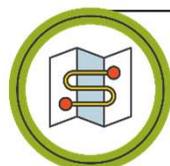
SOLAIRE

Aider les acteurs du solaire par la mise à disposition de **structures tubulaires optimisées**

ÉOLIEN OFFSHORE

Fournir les **fondations, les structures secondaires et les treillis** pour les éoliennes fixes et flottantes, les navires et les grues d'installation

TRADUCTION DANS LE PLAN D'AFFAIRES



OBJECTIFS EXERCICE 2021

- ▶ RBE entre 250 m€ et 300 m€
- ▶ Flux de trésorerie disponible entre - 380 m€ et - 300 m€

En millions d'euros	2020	2022 ¹	...	2025 ¹
Chiffre d'affaires	3 242	3 591		4 473
Résultat brut d'exploitation (RBE)	258	422		690
Marge de RBE	8,0 %	11,8 %		15,4 %
Coût financier net	(196)	(105)		(109)
Investissements industriels bruts	(138)	(180)		(190)
Flux de trésorerie disponible²	(111)	(139)		185
Levier financier net³	8,6x	2,5x		1,2x

¹ Les chiffres 2022 et 2025 ont été préparés en octobre 2020 dans le cadre des discussions sur la restructuration financière et prennent en compte son impact. Ils ne constituent ni une orientation, ni des prévisions d'aucune sorte.

² Flux de trésorerie disponible : flux de trésorerie généré par l'activité minoré des investissements industriels bruts et majoré/minoré de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

³ Levier financier net : endettement financier net par rapport au résultat brut d'exploitation



3

UN PLAN STRATÉGIQUE PORTÉ PAR UNE POLITIQUE RSE ENGAGÉE



VALLOUREC, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE RSE



CLIMAT	ÉNERGIE	RESSOURCES EMPLOYÉES	SOCIAL & SOCIÉTAL
1,7 tonne de CO ₂ par tonne de tubes produits Intensité carbone de nos produits certifiée ISO 14025 & EN 15804+A1	46 % de l'énergie consommée d'origine bas-carbone	97 % de nos déchets valorisés	2,5 % d'écart moyen entre les rémunérations hommes-femmes

DES NOTATIONS RECONNUES



Notation « **AA** »



Classé **n°12 sur 127** sociétés liées aux Services du Secteur de l'Énergie



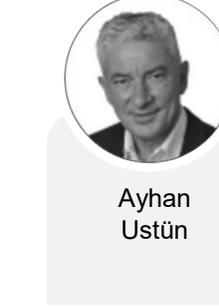
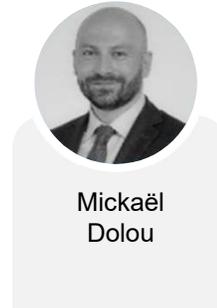
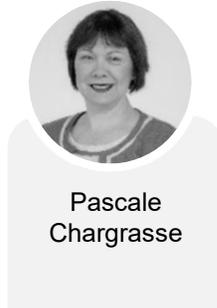
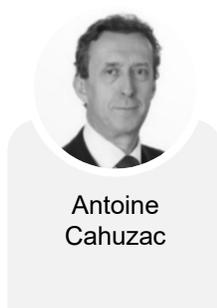
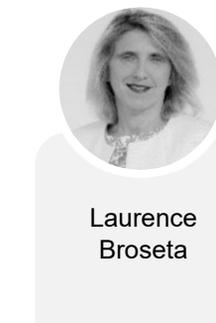
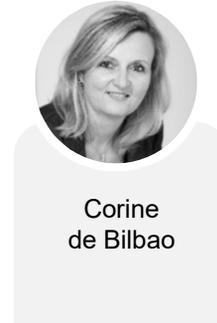
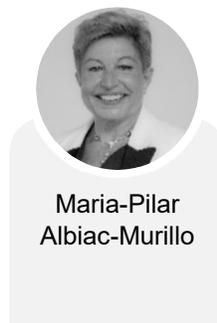
-25 % de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe en 2025
versus 2017, en ligne avec l'Accord de Paris

→ Validée par la SBTi en mai 2020, cette ambition est compatible avec une limitation du réchauffement climatique **très en-dessous de 2°C**

GOUVERNANCE

Vivienne Cox
Présidente du Conseil de Surveillance

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



- ▶ 13 membres
- ▶ 54 % de femmes*

- ▶ 5 nationalités
- ▶ 80 % d'indépendants

- ▶ Représentation des salariés
- ▶ Âge moyen : 59 ans

* Les représentants des salariés et salariés Actionnaires ne sont pas pris en compte

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2020

CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2020

16 réunions
dont **8** réunions extraordinaires

95 %
d'assiduité

▶ 8 réunions extraordinaires consacrées à:

- La crise de la Covid-19 et son impact sur le personnel et l'activité
- L'impact de la chute des prix du pétrole et les mesures d'adaptation
- Le projet de refinancement et la restructuration financière

▶ La marche des affaires

▶ Le suivi des projets stratégiques

▶ La gouvernance de la Société

CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC

- ▶ 5 membres
- ▶ 100% indépendants
- ▶ 8 réunions en 2020 et 6 en 2021
- ▶ 100 % d'assiduité
- ▶ Suivi des négociations avec les créanciers
- ▶ Suivi de la préparation de la restructuration financière
- ▶ Sélection de l'Expert indépendant
- ▶ Suivi des travaux de l'Expert indépendant

**LE PROJET DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE**

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Pierre Pringuet
Président du CNRG, et Vice-président du Conseil de surveillance

1

ACTIVITÉ DU CNRG EN 2020

LE COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE



**Pierre
Pringuet**

Président du CNRG,
et Vice-président
du Conseil de surveillance



**Antoine
Cahuzac**

Membre
indépendant



**Pascale
Chargrass**

Représentante
des salariés actionnaires



**Mickaël
Doulou**

Représentant
des salariés

ACTIVITÉ DU CNRG EN 2020 (1/2)

① — Gouvernance

- ▶ Organes de direction
 - La fin de mandat de Philippe Crouzet
 - La nomination du nouveau Directoire
- ▶ Composition du Conseil de Surveillance et des Comités
 - Politique de composition du Conseil
 - Intégration d'un second représentant des salariés
 - Revue de l'indépendance des membres (**80 % de membres indépendants**)

② — Stratégie des Ressources Humaines Groupe

- ▶ Résultats de cette stratégie analysés en particulier par le biais du baromètre social
- ▶ La politique de rémunérations des principaux cadres dirigeants non-mandataires sociaux

ACTIVITÉ DU CNRG EN 2020 (2/2)

③ — **Politique de rémunération des mandataires sociaux**

- ▶ Principes de détermination de la rémunération du Directoire et du Conseil de Surveillance
 - Revue du marché
 - Code AFEP-MEDEF
- ▶ Détermination de la rémunération monétaire du Directoire
 - Rémunération fixe
 - Fixation des critères de performance
 - Évaluation de leur atteinte

④ — **Politique d'intéressement long terme**

- ▶ Du Directoire
- ▶ De l'encadrement

2

RÉMUNÉRATIONS 2020

RÉMUNÉRATION 2020

Une structure de rémunération qui a peu évolué (pages 349 et suivantes du document d'enregistrement universel)

- ▶ La rémunération fixe des membres du Directoire
 - Inchangée pour M. Philippe Crouzet, Président du Directoire jusqu'au 15 mars 2020
 - Fixée à 600 000 € en base annuelle pour M. Édouard Guinotte, Président du Directoire à compter du 16 mars 2020 et pour M. Olivier Mallet, cette part fixe inchangée depuis 2014, a été portée à 470 000 € (en base annuelle) à compter de cette même date .
- ▶ Maintien de la part variable cible à 100 % pour le Président du Directoire et à 75 % pour le membre du Directoire
- ▶ Maintien des principes d'attribution du plan d'intéressement à long terme pour le Directoire et l'encadrement
- ▶ Revue des régimes de retraite supplémentaires pour les nouveaux mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION 2020

- ▶ Simplification du calcul de l'indemnité de fin de mandat : il est déterminé à partir de la moyenne sur les trois derniers exercices des taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance utilisé pour le calcul de la part monétaire variable

La rémunération relative à l'année 2020 fera l'objet d'un vote global pour l'ensemble des mandataires sociaux (4^{ème} résolution) et de votes distincts pour le Directoire (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions) et la Présidente du Conseil de Surveillance (8^{ème} résolution) lors de cette assemblée

DES PERFORMANCES À APPRÉCIER DANS LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE



- Le Conseil de Surveillance après concertation avec le Directoire a décidé de réduire à 66 % (au lieu de 76%) le taux d'atteinte global de la cible pour l'aligner sur les autres cadres dirigeants. Le Conseil a également tenu compte de l'accident mortel intervenu au Brésil début 2020 et a décidé de ramener à zéro le résultat Sécurité, conformément aux règles applicables à la détermination de la rémunération variable

Critères	P. Crouzet (jusqu'au 15 mars) E. Guinotte (depuis le 16 mars)		O. Mallet	
	Cible	Résultats	Cible	Résultats
Objectifs de performance financière		42,80 %		31,95 %
Flux net de trésorerie généré par l'activité	20 %	0,00 %	15 %	0,00 %
EBITDA	20 %	20,30 %	15 %	15,20 %
Dette nette	20 %	22,50 %	15 %	16,75 %
Objectifs de performance opérationnelle		30,63 %		22,71 %
Suite du déploiement de la nouvelle organisation	20 %	24,00 %	15 %	17,80 %
Qualité	5 %	6,63 %	3,75 %	4,91 %
Objectifs RSE		3,00 %		2,25 %
Sécurité (TRIR/LTIR)	10 %	0,00 %	7,50 %	0,00 %
Retraitement des déchets industriels	5 %	3,00 %	3,75 %	2,25 %
Total calculé en % de la part fixe	100 %	76,43 %	75,00 %	56,91 %
Total attribué en % de la part fixe	100 %	66,00 %	75,00 %	49,50 %

INSTRUMENTS DE LONG TERME : ACTIONS DE PERFORMANCE ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUÉES EN 2020

- **Les attributions d'actions de performance et d'options de souscription du Directoire sont EXCLUSIVEMENT sous conditions de performance, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale d'avril 2020**

ACTIONS DE PERFORMANCE

Critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 (pondération 40 %),
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 (pondération 20 %).

Critère relatif externe :

la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 40 %).

STOCK-OPTIONS

Critère absolu interne :

le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen termedu Groupe sur la même période (pondération 40 %)

Critères relatifs externes :

- TSR pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 40 %),
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financière : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %).

- **Les opérations de couverture sont interdites**

INSTRUMENTS À LONG TERME : ACTIONS DE PERFORMANCE – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS



ACTIONS DE PERFORMANCE

Année d'attribution	2012*	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020
Année d'acquisition	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de titres attribués au Directoire	425	425	1 188	518**	1 068	2 449	3 112	3 112	5 059
Juste valeur comptable	706 k€	533 k€	920 k€	275 k€*	117 k€	474 k€	569 k€	240 k€	194 k€
Nombre de titres définitivement acquis	67	85	149	0	0	3 478	ND	ND	ND
Pourcentage de titre définitivement acquis par rapport au nombre de titres attribués	16,2 %	20,1 %	12,7 %	0 %	0 %	142 %	ND	ND	ND

DES % D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE DÉMONSTRANT L'EXIGENCE DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

* Les attributions de 2012 à 2019 tiennent compte de l'opération de regroupement de titre de 2020.

** M. Philippe Crouzet a renoncé à ses actions de performance attribuées au titre de 2015.

INSTRUMENTS À LONG TERME : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Année d'attribution	2012 *	2013 *	2014 *	2015 *	2016 *	2017 *	2018 *	2019 *	2020
Nombre maximum d'options attribuées au Directoire	-	2 497	1 459	706**	1 459**	3 487	4 455	4 455	24 690
Juste valeur comptable	-	625 k€	276 k€	92 k€	31 k€	158 k€	182 k€	85 k€	254 k€
Prix d'exercice	888,40 €	1 108,00 €	925,20 €	542,80 €	156,00 €	240,80 €	220,00 €	88,00 €	37,36 €
Nombre d'options acquises définitivement	-	646***	347***	445*	912	ND	ND	ND	ND
Pourcentage d'options définitivement acquises par rapport au nombre d'options attribuées	-	25,9 %	23,8 %	75 %	75 %	ND	ND	ND	ND

* les attributions tiennent compte de l'ajustement suite à l'opération de regroupement de titre de Vallourec réalisé en 2020.

** M. Philippe Crouzet a renoncé à ses options de 2015

*** Options acquises par Messieurs Crouzet & Mallet

LA RÉMUNÉRATION 2020 DE PHILIPPE CROUZET



	2019	2020
Rémunération fixe	798 000 €	163 227 €
Rémunération variable annuelle due au titre de l'année	758 100 €	107 730 €
Article 82 versement en numéraire	127 500 €	26 080 €
Voiture	4 373 €	1 093 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 687 973 €	298 130 €
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	164 552 €	-
Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice	58 570 €	-
Total	1 911 095 €	298 130 €

LA RÉMUNÉRATION 2020 D'ÉDOUARD GUINOTTE



	2019	2020
Rémunération fixe	-	467 273 €
Rémunération variable annuelle due au titre de l'année	-	308 400 €
Article 82 versement en numéraire	-	38 784 €
Voiture	-	1 119 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	815 576 €
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	114 993 €
Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice	-	150 895 €
Total	-	1 081 464 €

LA RÉMUNÉRATION 2020 D'OLIVIER MALLET



	2019	2020
Rémunération fixe	420 000 €	451 942 €
Rémunération variable annuelle due au titre de l'année	299 250 €	223 711 €
Article 82 versement en numéraire	73 500 €	93 920 €
Voiture	5 400 €	5 400 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	798 150 €	774 973 €
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	75 791 €	78 665 €
Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice	26 976 €	103 412 €
Total	900 917 €	957 050 €

LA RÉMUNÉRATION 2020 DE VIVIENNE COX



	2019	2020
Rémunération fixe	320 000 €	314 667 €
Rémunération variable annuelle due au titre de l'année	NA	NA
Rémunérations dues au titre de l'exercice	320 000 €	314 667 €
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	320 000 €	314 667 €

3

RÉMUNÉRATIONS 2021

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX : PRINCIPES ESSENTIELS (1/6)



- ▶ Cette politique de rémunération est soumise à votre approbation (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions)

- ▶ Extraits du document d'enregistrement universel (pages 327 et suivantes)
 - La rémunération fixe des membres du Directoire
 - » La part fixe de M. Édouard Guinotte, Président du Directoire depuis le 16 mars 2020, est maintenue inchangée à 600 000 euros.
 - » La part fixe de M. Olivier Mallet, qui était inchangée depuis 2014, a été portée à 470 000 € à compter du 16 mars 2020 et est maintenue inchangée.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX : PRINCIPES ESSENTIELS (2/6)



Extraits du document d'enregistrement universel (pages 327 et suivantes)

► La part Variable 2021 repose sur les objectifs suivants

OBJECTIFS	Édouard Guinotte (part variable cible : 100%)	Olivier Mallet (part variable cible : 75 %)
1 Performance Financière Flux net de trésorerie disponible, Ebitda, réduction des coûts	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
2 Performance Opérationnelle Accélération de la performance et qualité	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
3 RSE Sécurité et indicateur RSE composite comprenant : taux de satisfaction moyen des salariés, émissions de carbone, mixité et recyclage des déchets	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX : PRINCIPES ESSENTIELS (3/6)



Extraits du document d'enregistrement universel (pages 327 et suivantes)

► La part des instruments d'intéressement long terme

- le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, a décidé que le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire continuerait de viser un tiers de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible
- Répartition de 50 % d'options de souscriptions et 50 % d'actions de performance
- 100 % soumise à conditions de performance

ACTIONS DE PERFORMANCE

Critères absolus internes :

- les réductions des coûts du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 (pondération 40 %),
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 (pondération 20 %).

Critère relatif externe :

la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 40 %)

STOCK-OPTIONS

Critère absolu interne :

un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 40 %)

Critères relatifs externes :

- TSR pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 40 %),
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %).

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX : PRINCIPES ESSENTIELS (4/6)

Extraits du document d'enregistrement universel (pages 327 et suivantes)

- ▶ Maintien du contrat de travail d'Édouard Guinotte, salarié du Groupe depuis 1995 et nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 16 mars 2020, dont l'exécution est suspendue pendant la durée de ses fonctions de Président du Directoire
- ▶ Méthode de détermination du montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat inchangée :
 - Cette dernière variera en fonction du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).
 - Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 %. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX : PRINCIPES ESSENTIELS (5/6)

Extraits du document d'enregistrement universel (pages 327 et suivantes)

- ▶ **Maintien des régimes de retraite supplémentaires pour les nouveaux mandataires sociaux**
 - Article 82 : pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire : moins de 50 ans : 5 %, entre 51 et 54 ans : 7,5 %, entre 55 et 59 ans : 10 %, plus de 60 ans : 15 % de la rémunération brute effectivement versée. 50 % de cette cotisation sera versée sur un compte individuel.
 - Article 83 : inchangé (cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale).

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX : PRINCIPES ESSENTIELS (6/6)



Extraits du document d'enregistrement universel (pages 327 et suivantes)

- ▶ Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent exclusivement des jetons de présence pour l'exercice de leur mandat, comprenant une part fixe (1/3) et une part variable basée sur l'assiduité (2/3)
- ▶ La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit exclusivement une rémunération annuelle fixe. Sa rémunération est inchangée en 2021 par rapport à 2020

4

ÉVOLUTION DU MODE DE GOUVERNANCE

GOVERNANCE À COMPTER DE LA RÉALISATION DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Structure de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">▶ Société anonyme à conseil d'administration à compter de la réalisation de la restructuration financière▶ Gouvernance conforme au Code Afep-Medef
PDG/DGD	<ul style="list-style-type: none">▶ Édouard Guinotte, président-directeur général de la Société▶ Olivier Mallet, directeur général délégué et directeur financier
Composition du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">▶ 10 administrateurs, dont :<ul style="list-style-type: none">• le président-directeur général de la Société• 2 administrateurs proposés par Apollo (dont le vice-président du conseil)• 1 administrateur proposé par SVPGlobal• 4 administrateurs indépendants (satisfaisant les critères d'indépendance du Code Afep-Medef)• représentants des salariés conformément à la loi▶ Dans l'hypothèse où SVPGlobal viendrait à détenir plus de 15 % du capital de la Société, SVPGlobal pourrait demander la nomination d'un deuxième administrateur▶ 2 censeurs : 1 pour Apollo, 1 pour SVPGlobal
Majorité	<ul style="list-style-type: none">▶ Certaines décisions importantes du conseil d'administration devront être prises à une majorité qualifiée de 8 membres sur 10 (dont 2 administrateurs indépendants)▶ Toutes les autres décisions seront prises à la majorité simple
Droits de vote double	<ul style="list-style-type: none">▶ Les droits de vote double seraient supprimés

FUTUR CONSEIL D'ADMINISTRATION



PDG
Édouard
Guinotte



Vice-Président
Pierre
Vareille
(proposé par Apollo)



Gareth
Turner
(proposé par Apollo)



William
de Wulf
(proposé par
SVPGlobal)



Corine
de Bilbao

1
Rep. des
salariés

1
Rep. des
salaries
action.

**À nommer après le changement
de gouvernance**



Vivienne
Cox



Pilar
Albiac Murillo



Laurence
Broseta

Il est proposé de nommer à titre provisoire trois membres indépendants du Conseil de Surveillance, qui démissionneront pour permettre la cooptation par le Conseil d'Administration de nouvelles administratrices indépendantes, actuellement en cours de sélection

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

► Rapports sur les résolutions soumises à votre approbation

- **Assemblée Générale Ordinaire**

- » Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
- » Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)
- » Rapport sur les information sociales, environnementales et sociétales
- » Rapport spécial sur les conventions réglementées (13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

- **Assemblée Générale Extraordinaire**

- » Rapport sur les opérations sur le capital (17^{ème} à 19^{ème} et 22^{ème} résolutions)

RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS – AGO

► Opinion sur les comptes :

- Diligences mises en œuvre :
 - » Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- **Rapport d'audit sur les comptes annuels (1^{ère} résolution) : Certification sans réserve**
 - » Les points clés de l'audit présentés dans la justification de nos appréciations portent sur (i) le risque de liquidité et la continuité d'exploitation ainsi que (ii) l'évaluation des titres de participation.
- **Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution) : Certification sans réserve**
 - » Les comptes de votre Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE.
 - » Les points clés de l'audit présentés dans la justification de nos appréciations portent sur (i) le risque de liquidité et la continuité d'exploitation ainsi que (ii) l'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles.

► Vérifications spécifiques : pas d'observation à formuler

- Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée. Nous avons notamment vérifié l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES – AGO

► Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'AGO.

► Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

- Engagements de soutien et de souscription conclus avec Nippon Steel Corporation (13^{ème} résolution) et Bpifrance Participations SA (14^{ème} résolution) dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soumise à la présente assemblée générale.

► Conventions approuvées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.
- Nous avons été informés de l'exécution partielle, au cours de l'exercice écoulé, des conventions conclues avec NSC et BPI France, déjà approuvées par l'assemblée générale du 6 avril 2020.
 - » Vote de NSC et BPI en faveur des résolutions relatives à l'augmentation du capital pour 800 m€.
 - » Les engagements de souscription à l'augmentation du capital 2020 et de conservation des titres n'ont pas donné lieu à exécution dans la mesure où la Société n'a pas réalisé cette opération.

RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL – AGE



- ▶ Votre Directoire vous propose de lui déléguer la compétence à l'effet de décider de :
 - L'augmentation du capital par émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux « Créanciers Convertis » (17^{ème} résolution),
 - L'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux banques commerciales : BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC (18^{ème} résolution),
 - L'émissions, en une ou plusieurs fois, d'actions de la société Vallourec S.A. et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou d'autres société (y compris des titres de capital donnant droit à l'attribution de titres de créance), réservée aux adhérents d'un ou de plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place (19^{ème} résolution).
- ▶ Votre Directoire vous propose de lui déléguer tout pouvoirs pour une durée de 26 mois :
 - Annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité (22^{ème} résolution).
- ▶ Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France
- ▶ Concernant les 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, le Directoire n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation des prix d'émission. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant.
- ▶ Notre rapport ne comprend pas d'autre observation.
- ▶ Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Directoire.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE VALLOUREC

Attestation d'équité sur la restructuration financière de la dette de VALLOUREC

20 avril 2021

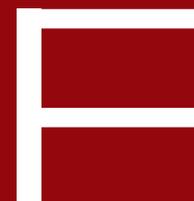




TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPEL DU CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA RESTRUCTURATION	2
2	MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	6
3	ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION	9
4	SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	11
5	IMPACT DE LA RESTRUCTURATION POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS	13
6	CONCLUSION	19



RAPPEL DES PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ACCORD DE PRINCIPE (1/3)

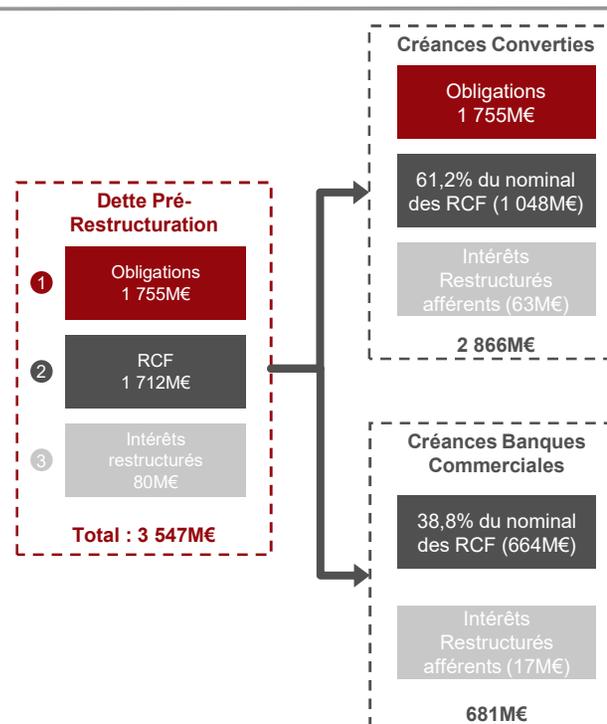
Principales modalités de l'Accord de Principe

Dettes visées par la restructuration

- L'Opération permettrait de restructurer la dette obligataire et la dette RCF du de VALLOUREC SA (ci-après « VALLOUREC » ou la « Société ») ainsi qu'une portion des intérêts courus sur ces derniers (ci-après la « Dette Pré-Restructuration ») pour la réduire de plus de la moitié de son montant nominal.

- La Dette Pré-Restructuration, se compose :
 - 1 des obligations émises par Vallourec (ci-après les « Obligations »), d'un montant nominal cumulé de 1 755M€ ;
 - 2 des RCF tirées à hauteur de 1 712M€ au 31 décembre 2020 sur un total disponible de 1 724M€ ;
 - 3 des intérêts courus au titre des RCF et des Obligations au titre de la période du 2 février 2021 au 30 juin 2021 d'un montant d'environ 80M€ au 30 juin 2021 (ci-après les « Intérêts Restructurés »), étant précisé que les éventuels intérêts au-delà de cette date seront abandonnés.

- L'Accord de Principe prévoit une distinction de traitement entre :
 - les créances détenues par certaines de ses banques commerciales (ci-après les « Créances Banques Commerciales ») ;
 - le solde de la Dette Pré-Restructuration (ci-après les « Créances Converties »).



RAPPEL DES PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ACCORD DE PRINCIPLE (2/3)

Principales modalités de l'Accord de Principe

Modalités de l'Accord de Principe

L'Accord de Principe de la présente restructuration (ci-après la « **Restructuration** ») se compose de **trois volets majeurs** :

- 1 Une diminution significative de la dette brute d'environ 1 800M€ au travers :
 - d'une **augmentation de capital avec maintien du DPS d'environ 300M€** au prix de souscription de **5,66€** à souscrire en espèce (ci-après l'« **Augmentation de capital DPS** ») ;
 - de la **conversion en capital des Autres Créances** à hauteur de **1 331M€** par le biais d'une augmentation de capital réservée aux titulaires des Créances Converties, au prorata de leur détention, au prix de souscription de **8,09€** souscrite par voie de compensation de créances (ci-après l'« **Augmentation de Capital Réservée** ») ;
 - d'un **abandon de créances des Banques Commerciales** d'un montant de **169M€** avec un **instrument de retour à meilleur fortune** sous forme de **bons de souscriptions d'actions** (ci-après « **BSA** »). Les BSA donneront le droit de souscrire à **11,7% du capital** sur une base totalement diluée au prix d'exercice de **10,11€** par action sur une période de 5 ans à compter de la date de réalisation de la Restructuration et seront cotés sur Euronext Paris ;

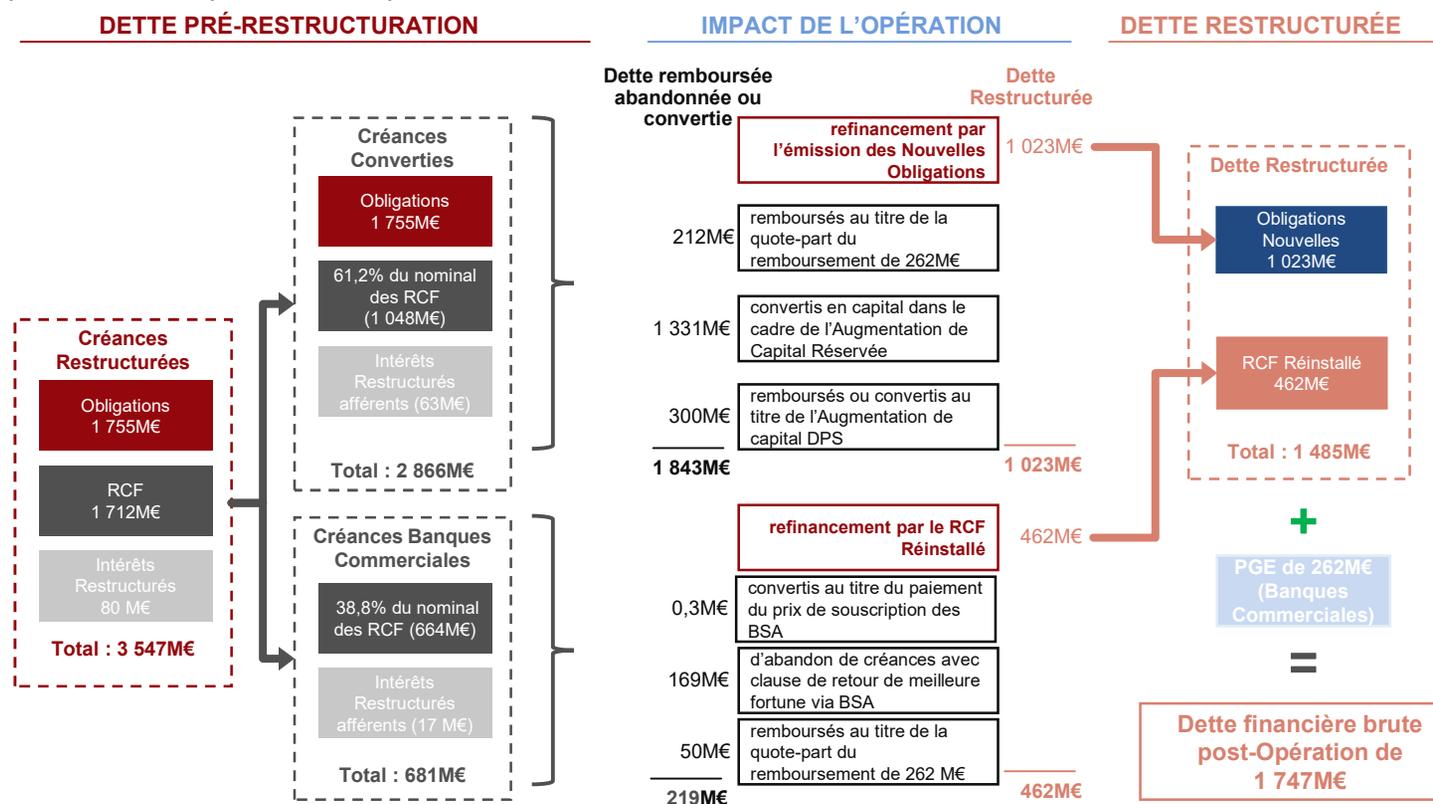
- 2 Le refinancement de la dette résiduelle et la sécurisation de liquidités et de financements opérationnels avec :
 - la mise en place d'un **crédit renouvelable de 462M€, sans sureté**, (ci-après le « **RCF Réinstallé** ») auprès des Banques Commerciales ;
 - la souscription par les titulaires des Créances Converties de **nouvelles obligations senior** (ci-après le « **Obligations Nouvelles** ») d'un montant principal de **1 023M€** ;
 - la mise en place d'un **prêt garanti par l'Etat** d'un montant de **262M€** contracté auprès des Banques Commerciales (ci-après le « **PGE** ») ;
 - d'un **remboursement partiel des Créances Converties et des Créances Banques Commerciales** à hauteur de **262M€** au prorata du poids dans la Dette Pré-Restructuration ;
 - des lignes de cautions de marché, notamment de soumission et de bonne exécution, de 178M€ accordées par les Banques Commerciales.

- 3 Les Intérêts Restructurés étant inclus dans le montant des Créances Converties et des Créances Banques Commerciales, ceux-ci feront ainsi également l'objet pour partie d'un remboursement et pour partie d'une conversion en capital au travers des opérations susvisées.



RAPPEL DES PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ACCORD DE PRINCIPLE (3/3)

Schéma simplifié des conséquences de l'Opération sur la dette Pré-restructuration



*Etant précisé que le paiement du prix d'émission (0,01€) des 30 342 337 BSA soit environ 300K€ sera réalisé par compensation de créances des Banques Commerciales.





TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPEL DU CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA RESTRUCTURATION	2
2	MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	6
3	ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION	9
4	SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	11
5	IMPACT DE LA RESTRUCTURATION POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS	13
6	CONCLUSION	19

RAPPEL DE LA MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT (1/2)

Notre mission

- Les principales dispositions de la Restructuration ont été communiquées au marché en date du 3 février 2021.
- Le mandataire *ad hoc* a été désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre le 23 septembre 2020 avec notamment pour mission d'assister la Société dans ses négociations avec ses créanciers et actionnaires en vue de parvenir à un plan de restructuration financière. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance de VALLOUREC a constitué un comité *ad hoc* composé exclusivement de membres indépendants afin de superviser le processus de restructuration et d'assurer le suivi des discussions entre les différentes parties prenantes.
- Le Conseil de Surveillance a désigné, en date du 16 février 2021, le cabinet FINEXSI, en qualité d'expert indépendant, en charge d'apprécier les termes de la Restructuration envisagée. Cette désignation est motivée par le souhait du Conseil de Surveillance d'assurer une information aussi complète que possible des actionnaires de la Société. Il s'agit d'une désignation volontaire prévue par l'article 261-3 du règlement général de l'AMF et de son instruction d'application n°2006-08 du 25 juillet 2006 relative aux rapports d'expertise indépendante, complétée par les recommandations de l'AMF du 28 septembre 2006 modifiées le 19 octobre 2006, le 27 juillet 2010 et le 10 février 2020.
- Dans ce cadre, notre mission a pour objet d'apprécier le caractère équitable des conditions financières du projet de Restructuration du point de vue des actionnaires de VALLOUREC.
- Cette appréciation requiert :
 - la réalisation d'une évaluation multicritère de VALLOUREC et, sur cette base, la revue du positionnement des prix de souscription aux émissions d'instruments donnant accès au capital réservées aux créanciers de VALLOUREC ;
 - l'analyse des éventuels accords connexes à la Restructuration ;
 - l'examen des conséquences de la Restructuration pour les actionnaires de VALLOUREC en terme de dilution dans le capital et d'impact sur leur patrimoine ;
 - la mise à disposition d'un rapport d'expertise indépendante intégrant une attestation d'équité de la Restructuration envisagée pour les actionnaires de VALLOUREC.



RAPPEL DE LA MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT (2/2)

Limitations

■ Nous attirons votre attention sur les limitations suivantes :

- Nos diligences correspondent à la mise en œuvre des procédures décrites dans notre lettre de mission. Elles ne s'apparentent pas à une mission d'audit qui serait nécessaire à la délivrance d'une opinion sur les états financiers de la Société.
- Notre évaluation de VALLOUREC est notamment fondée sur des prévisions financières telles que le Management les a établies et sur lesquelles nous n'émettons pas d'opinion quant à leur vraisemblance et leur probabilité de réalisation.
- Notre rapport n'a pas pour objet de donner une recommandation implicite ou explicite sur la réalisation de la Restructuration, mais d'apporter aux actionnaires de VALLOUREC une information et une opinion sur les modalités et incidences pour eux de cette Opération.
- Notre rapport répond aux dispositions du Règlement Général de l'AMF et sera établi à destination des personnes visées par la loi française. Plus particulièrement, bien que notre rapport puisse être mis à disposition de titulaires « d'*American Depositary Receipt* » (ADR), il s'inscrit exclusivement dans un cadre réglementaire français, et nous n'assumons dès lors aucune responsabilité vis à vis de personnes visées par une autre réglementation.





TABLE DES MATIÈRES

1		RAPPEL DU CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA RESTRUCTURATION	2
2		MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	6
3		ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION	9
4		SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	11
5		IMPACT DE LA RESTRUCTURATION POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS	13
6		CONCLUSION	19

ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION

En l'absence de restructuration, la Société se retrouverait en risque de défaut.

■ Risque de défaut de paiements en absence de restructuration :

- A la suite des difficultés rencontrées depuis plusieurs années, la Société avait prévu la réalisation d'un plan d'économie et d'une augmentation de capital de 800M€. Du fait de la crise sanitaire survenue au cours du premier trimestre 2020 et de ses conséquences économiques, le projet d'augmentation de capital n'a pu être mené à son terme.
- La crise de la COVID-19 a intensifié la dégradation des fondamentaux de la Société dans un contexte de surendettement et de faible génération de Free-Cash-Flow compte tenu du niveau d'activité du Groupe.
- Cette situation se reflète par le niveau des capitaux propres consolidés de la Société, part du groupe, qui s'établissent à (-187,1)M€ au 31 décembre 2020 notamment du fait des fortes dépréciations résultant des tests de dépréciation.
- Par ailleurs, sans restructuration, **VALLOUREC n'était pas en mesure de faire face au montant des lignes de crédit tirées à hauteur de 1 712M€ venant à échéance le 9 février 2021** (malgré le niveau de trésorerie de 1 386M€ à fin décembre 2020) et donc de faire face à ses besoins opérationnels dans un contexte de marché détérioré. Sans opération de refinancement ou de restructuration, **VALLOUREC se serait retrouvée en situation de défaut. Dans ce contexte, la valeur des actions de la Société apparaît très limitée, voire nulle.**

■ Choix de la valorisation après restructuration :

- Dès lors, pour apprécier la situation de l'actionnaire, il nous apparaît plus pertinent de considérer une valorisation de la Société après restructuration en tenant compte de la situation d'endettement financier après restructuration et du nombre d'actions et instruments dilutifs émis dans ce cadre. L'évaluation de la Société après prise en compte des modalités de la restructuration permet d'apprécier, en fonction des prévisions établies par le Management, l'évolution possible du patrimoine des actionnaires et des créanciers sur le plan financier.
- Notre évaluation suppose donc que la restructuration, telle qu'elle est définie par l'Accord de Principe datant du 3 février 2021, soit mise en place pour assurer la continuité de l'exploitation du Groupe sur la base de sa stratégie et de son périmètre actuel en standalone, sans croissance externe. Nous précisons qu'il n'est pas possible de présumer de scénarios alternatifs à la restructuration envisagée pour palier le risque de mise en liquidation judiciaire.
- Pour la parfaite information des actionnaires, il est important de noter que **la mise en œuvre d'une évaluation multicritères de VALLOUREC en continuité d'exploitation avant restructuration n'est pas pertinente dans le contexte et d'autant plus compte tenu du poids de l'endettement financier net (91%) dans la valeur d'entreprise (2 921M€). Le mur de dettes explique l'extrême sensibilité de la valeur des fonds propres aux paramètres de modélisation du DCF, ce qui ne permet pas d'avoir une vision fine de la valeur intrinsèque de la Société avant restructuration afin d'apprécier son positionnement par rapport au cours de bourse.**





TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPEL DU CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA RESTRUCTURATION	2
2	MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	6
3	ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION	9
4	SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	11
5	IMPACT DE LA RESTRUCTURATION POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS	13
6	CONCLUSION	19

SYNTHÈSE DE VALORISATION

Valorisation de VALLOUREC après Restructuration

		Résultats des méthodes et références de valorisation après Restructuration					
		Valeur /action (€)		Décote du prix de souscription actionnaires sur la valeur post Restructuration		Décote du prix de souscription Créanciers sur la valeur post Restructuration	
		5,66€	8,70				
Méthode retenue à titre principal	DCF	7,92	9,47	-28,6%	-40,2%	2,1%	-14,6%
	Comparables Boursiers	7,56	9,56	-25,1%	-40,8%	7,1%	-15,4%
Méthodes retenues à titre secondaire	Transactions Comparables	8,81		-35,8%		-8,2%	
	Cours de bourse Valeur post avant BSA (min - max des CMPV jusqu'à 6 mois)	8,79	9,50	-35,6%	-40,4%	-8,0%	-14,8%
Références à titre informatif	Objectifs de cours des Analystes Valeur post avant BSA	8,51	9,51	-33,5%	-40,5%	-4,9%	-14,9%
		Prix de souscription des Actionnaires		Prix de souscription des Créanciers			



TABLE DES MATIÈRES

1		RAPPEL DU CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA RESTRUCTURATION	2
2		MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	6
3		ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION	9
4		SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	11
5		IMPACT DE LA RESTRUCTURATION POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS	13
6		CONCLUSION	19

PATRIMOINE DES ACTIONNAIRES

Incidence de la Restructuration sur le patrimoine théorique des actionnaires

L'exercice des BSA n'a pas été considéré dans la mesure où le prix d'exercice ressort en dehors de la monnaie

Gain/(perte) théorique d'un actionnaire en fonction du % de DPS et des Valeurs Post (DCF) - CMPV 60j au 01/02/2021

		% DPS exercés par l'actionnaire détenant 100 actions Vallourec					
		0%	18%	25%	50%	75%	100%
	Valeur basse post Restructuration (7,92€)	(69,7%)	(52,6%)	(47,7%)	(33,0%)	(22,6%)	(14,7%)
Gain / (perte) actionnaire (%)	Valeur centrale post Restructuration (8,70€)	(66,7%)	(48,0%)	(42,6%)	(26,5%)	(15,0%)	(6,4%)
	Valeur haute post Restructuration (9,47€)	(63,7%)	(43,4%)	(37,4%)	(19,9%)	(7,5%)	1,9%

Gain/(perte) théorique d'un actionnaire en fonction du % de DPS et des Valeurs Post (DCF) - CMPV 60j au 29/03/2021

		% DPS exercés par l'actionnaire détenant 100 actions Vallourec					
		0%	18%	25%	50%	75%	100%
	Valeur basse post Restructuration (7,92€)	(74,2%)	(58,7%)	(54,1%)	(40,0%)	(29,6%)	(21,6%)
Gain / (perte) actionnaire (%)	Valeur centrale post Restructuration (8,70€)	(71,6%)	(54,7%)	(49,6%)	(34,1%)	(22,7%)	(13,9%)
	Valeur haute post Restructuration (9,47€)	(69,1%)	(50,6%)	(45,1%)	(28,3%)	(15,8%)	(6,2%)

Nous avons déterminé l'impact théorique de la Restructuration sur le patrimoine des actionnaires historiques de la Société en rapportant :

- la valeur des actions détenues post-Restructuration par ces Actionnaires par référence à la valeur centrale de la Société ressortant de notre approche intrinsèque (8,70€) ;
- à la valeur de leur patrimoine pré-Restructuration, soit la capitalisation boursière (par référence au **CMPV 60 jours observée à deux dates** : au **1^{er} février 2021**, dernier jour de cotation avant l'annonce des modalités de la **Restructuration** et à une date plus récente, au **29 mars 2021**), augmentée du montant du prix de souscription payé dans le cadre de l'Augmentation de capital DPS.

Cette analyse a été sensibilisée au pourcentage de souscription par les actionnaires historiques à l'Augmentation de capital DPS (Take-up).

Selon son niveau de participation à l'Augmentation de capital DPS, la dilution ou reflation théorique en valeur pour l'actionnaire serait comprise entre **(-69,7%) et +1,9%** ou entre **(74,2%) et (-6,2%)** selon que l'on considère un patrimoine déterminé par référence au CMPV 60 jours au 1^{er} février 2021 ou au 29 mars 2021.

PATRIMOINE DES CRÉANCIERS

Incidence de la Restructuration sur le patrimoine théorique des créanciers

L'exercice des BSA n'a pas été considéré dans la mesure où le prix d'exercice ressort en dehors de la monnaie

En k€	Take-up 0%	Take-up 18%	Take-up 25%	Take-up 50%	Take-up 75%	Take-up 100%
Titulaires Créances Converties						
Créances Converties	2 865 766	2 865 766	2 865 766	2 865 766	2 865 766	2 865 766
Patrimoine théorique post Restructuration	3 139 219	3 109 739	3 099 019	3 058 818	3 018 618	2 978 417
Gain / (perte)	273 453	243 972	233 252	193 052	152 851	112 651
Gain / (perte) (%)	9,5 %	8,5 %	8,1 %	6,7 %	5,3 %	3,9 %
Banques Commerciales						
Créances Banques Commerciales	681 426	681 426	681 426	681 426	681 426	681 426
Patrimoine théorique post Restructuration	515 652	515 652	515 652	515 652	515 652	515 652
Gain / (perte) Banques Commerciales	(165 774)					
Gain / (perte) Banques Commerciales (%)	(24,3)%	(24,3)%	(24,3)%	(24,3)%	(24,3)%	(24,3)%

Nous avons procédé à une analyse similaire à celle menée pour les actionnaires afin de déterminer l'impact de la Restructuration sur le patrimoine théorique des Créanciers en distinguant les titulaires des Créances Converties des Banques Commerciales.

Sur cette base :

- l'incidence théorique de la Restructuration sur le patrimoine des titulaires des Créances Converties ces créanciers fluctue **entre + 3,9% et +9,5%** selon le scénario de Take-up ;
- s'agissant des Banques Commerciales, la valeur de leur patrimoine théorique est en **baisse de -24,3%** après Restructuration et ce quel que soit le scénario. Cette perte est néanmoins à apprécier au regard de **l'instrument de retour à meilleure fortune** souscrit par les Banques Commerciales (**BSA** donnant la possibilité d'acquérir **11,7% du capital dilué** à un prix d'exercice de 10,11€).



PATRIMOINE DES ACTIONNAIRES

Valeur induite par une position neutre des Banques Commerciales après exercice des BSA (à titre informatif)

Incidence de la Restructuration sur la situation des Actionnaires en termes de patrimoine

En k	
RCF	664 290
Intérêts Restructurés	17 136
Prix d'exercice des BSA	306 761
Montant investi par les Banques Commerciales après exercice des BSA	988 187
Remboursement partiel des Créances Restructurées à hauteur de 262 M€ au prorata	50 331
RCF Réinsallé	462 000
Actions acquises au titre des BSA	30 342
Valeur post Restructuration permettant un impact neutre de l'Opération pour les Banques Commerciales post BSA (€)	15,57
Valeur participation BSA	472 535
Commission de Lock-up Early Bird	3 321
Total patrimoine Banques Commerciales après exercice des BSA	988 187
Gain / (perte) Banques Commerciales après exercice des BSA	-

Nous avons déterminé la valeur par action VALLOUREC post-Restructuration qui renverrait un impact neutre de la Restructuration sur le patrimoine des Banques Commerciales, *i.e.* la valeur par action post Restructuration qui permettrait aux Banques Commerciales d'augmenter leur patrimoine à hauteur de la perte observée ci-avant, soit -165,8M€.

La valeur par action permettant de renvoyer un impact neutre de la Restructuration pour les Banques Commerciales par le biais de l'exercice de leur BSA s'établit à **15,57€**.



PATRIMOINE DES ACTIONNAIRES

Valeur induite par une position neutre des Banques Commerciales après exercice des BSA (à titre informatif)

Incidence de la Restructuration sur la situation des Actionnaires en termes de patrimoine

En k	Take-up 0%	Take-up 18%	Take-up 25%	Take-up 50%	Take-up 75%	Take-up 100%
Nombre d'actions pré-Restructuration	11 449	11 449	11 449	11 449	11 449	11 449
CMPV 60 jours au 1 février 2021	30,66	30,66	30,66	30,66	30,66	30,66
Valeur Société pré-Restructuration	351 011	351 011	351 011	351 011	351 011	351 011
Nombre d'actions émise Augmentation de capital DPS	52 955	52 955	52 955	52 955	52 955	52 955
Prix de souscription Augmentation de capital DPS	5,66	5,66	5,66	5,66	5,66	5,66
Take-up	-	18,3%	25,0%	50,0%	75,0%	100,0%
Prix de souscription Augmentation de capital DPS	-	54 949	74 931	149 862	224 793	299 724
Montant initial investi par Actionnaires	351 011	405 961	425 942	500 874	575 805	650 736
Nombre d'actions pré-Restructuration	11 449	11 449	11 449	11 449	11 449	11 449
Valeur post Restructuration déterminée ci-avant	15,57	15,57	15,57	15,57	15,57	15,57
Valeur des actions historiques après exercice des BSA	178 294	178 294	178 294	178 294	178 294	178 294
Actions acquises par les Actionnaires Augmentation de capital DPS	-	9 708	13 239	26 477	39 716	52 955
Valeur post Restructuration déterminée ci-avant	15,57	15,57	15,57	15,57	15,57	15,57
Valeur de l'Augmentation de capital DPS après exercice des BSA	-	151 193	206 172	412 345	618 517	824 689
Patrimoine Actionnaires après exercice des BSA	178 294	329 487	384 467	590 639	796 811	1 002 983
Gain / (perte) Actionnaires après exercice des BSA	(172 717)	(76 473)	(41 476)	89 765	221 007	352 248
Gain / (perte) Actionnaires après exercice des BSA (%)	(49,2)%	(18,8)%	(9,7)%	17,9 %	38,4 %	54,1 %

A titre informatif, nous présentons ci-contre quelle serait la situation des actionnaires en terme d'incidence de la Restructuration sur leur patrimoine avec une valeur post de 15,57€ renvoyant une évolution neutre du patrimoine des Banques Commerciales.





TABLE DES MATIÈRES

1		RAPPEL DU CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA RESTRUCTURATION	2
2		MISSION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	6
3		ÉTAT DE LA SITUATION AVANT RESTRUCTURATION	9
4		SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT	11
5		IMPACT DE LA RESTRUCTURATION POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS	13
6		CONCLUSION	19



CONCLUSION (1/3)

Rappelons tout d'abord que notre rapport n'a pas pour objet de donner une recommandation implicite ou explicite aux actionnaires de participer aux différentes composantes de la Restructuration, mais de leur apporter une information et une opinion sur les modalités et incidences pour eux de cette Opération.

Le projet d'augmentation de capital de 800M€ et du refinancement de même montant associé, n'ayant pu être réalisé du fait de la survenance de la crise sanitaire, VALLOUREC s'est retrouvé confronté à une problématique de refinancement de sa dette :

- Selon les termes des RCF, le remboursement des montants tirés par le Groupe, soit 1,7Md€ au 31 décembre 2020, aurait dû être réalisé en février 2021.
- Une partie des Obligations devait être remboursée en octobre 2022 pour un montant de 800M€.

Le Groupe était donc confronté à un niveau de dettes significatif dans un contexte où ses performances opérationnelles ne lui auraient pas permis de faire face à ses échéances de remboursement eu égard à sa trésorerie disponible.

Dans ce contexte, la Société s'est rapprochée de ses Actionnaires de Référence et de ses créanciers avec pour objectif une restructuration financière portant sur l'ensemble des emprunts contractés par la Société.

Ces discussions ont abouti à la conclusion de l'Accord de Principe et de l'Accord Lock-Up avec certains de ses créanciers. La Société a alors sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 4 février 2021 qui a notamment pour objet la mise en œuvre des modalités de l'Accord de Principe. Nous rappelons que l'entrée en procédure de sauvegarde de la Société a pour conséquence une interdiction de payer toutes créances sur la Société nées antérieurement au jugement d'ouverture.

L'Opération envisagée vise la réduction d'un peu plus de moitié du montant en principal de sa dette. Elle consiste principalement en une restructuration de la dette RCF et de la dette obligataire.

Le levier financier serait rétabli à un niveau supportable et la structure financière post-Restructuration permettrait à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie à moyen terme et de poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique.

Nous rappelons que, dans le cas où cet accord ne pourrait être mis en œuvre, la Société devrait alors engager de nouvelles discussions avec les parties prenantes avec un risque de voir la procédure de sauvegarde se convertir en procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Les actionnaires de VALLOUREC seraient ainsi placés dans une situation où ils pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



CONCLUSION (2/3)

Pour apprécier la situation de l'actionnaire dans le cadre de cette restructuration, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritères de VALLOUREC, dont le critère DCF, retenu à titre principal, renvoie une valeur théorique par action comprise entre 7,92€ à 9,47€ par action. Cette fourchette de valeur intègre l'incidence de la Restructuration financière, mais suppose également que les prévisions actualisées établies par le Management se réalisent sans aléa majeur, ces deux points conditionnant la continuité d'exploitation du Groupe. Nous avons ensuite procédé aux calculs de dilution et de retour sur investissement pour l'actionnaire par référence à cette fourchette de valeur.

Les travaux, décrits dans le présent rapport sur la valorisation du Groupe et l'examen des conditions financières de l'Opération, appellent de notre part les principales remarques suivantes :

En ce qui concerne les actionnaires :

En termes d'impact de dilution des actionnaires dans le capital de la Société, la situation des actionnaires dépendra du pourcentage de leur souscription à l'Augmentation de capital DPS qui leur est destinée. Sans considérer les engagements de souscription pris par les Actionnaires de Référence, le pourcentage de détention du capital par les actionnaires s'établirait, post-Restructuration, à un minimum de 5,0%. Ce pourcentage serait porté à 28,1% en considérant une souscription par les actionnaires de l'intégralité de l'Augmentation de capital DPS.

Le prix de souscription de 5,66€ proposé dans le cadre de l'Augmentation de capital DPS fait ressortir une décote significative, comprise entre -40,2% et -28,6%, au regard des valeurs théoriques post-Restructuration résultant de l'approche DCF retenue à titre principal.

Nos analyses montrent qu'un actionnaire qui exercerait l'intégralité de ses droits de souscription ne subirait, sous réserve de la réalisation du plan d'affaires et de la création de valeur qui lui est associée, qu'une perte de valeur nulle ou relativement limitée au regard des cours de bourse moyens 60 jours observés au 1er février 2021 et au 29 mars 2021. Nous rappelons néanmoins que cela suppose une exposition supplémentaire pour l'actionnaire à hauteur d'environ 1 fois la valeur initiale de son investissement par référence à des niveaux de valorisation boursière récents.

Selon son niveau de participation à l'Augmentation de capital DPS, cette dilution ou relution théorique en valeur pour l'actionnaire serait comprise entre (-69,7)% et +1,9% ou entre (-74,2)% et (-6,2)% selon que l'on considère un patrimoine déterminé par référence au CMPV 60 jours au 1er février 2021 ou au 29 mars 2021.

Nous rappelons néanmoins que ces analyses théoriques n'intègrent pas la possibilité pour l'actionnaire de céder son DPS dont la négociabilité effective est difficile à appréhender au regard notamment de la taille des augmentations de capital.



CONCLUSION (3/3)

En ce qui concerne les Créanciers :

L'Augmentation de capital Réserve aux titulaires des Créances Converties porte sur un quantum très significatif (1 331M€) au regard de celui de l'Augmentation de capital DPS (300M€), mais pour un prix de souscription de 8,09€ qui s'inscrit dans la fourchette de valeur théorique post-Opération résultant de notre approche de valorisation retenue à titre principal. Cette observation permet d'en attester le caractère équitable pour l'actionnaire dont la dilution consécutive sera atténuée par ce prix de souscription.

Ces titulaires pourront néanmoins bénéficier des conditions de l'Augmentation de capital DPS, mais uniquement pour la partie éventuellement non souscrite par les actionnaires. Dès lors que cette modalité garantit le montant de l'augmentation de capital dans le cas où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits, et ainsi la diminution de l'endettement pour la Société, le prix de souscription identique à celui des actionnaires n'est pas défavorable à ces derniers.

S'agissant des BSA, leur attribution aux Banques Commerciales est à mettre en perspective de l'abandon de créances consenti par ces dernières à hauteur d'environ 169M€. Le prix d'exercice de 10,11€ de ces BSA fait ressortir une prime sur la valeur théorique post Restructuration (entre 6,7% et 27,6%). De ce point de vue, l'exercice de ces BSA apparaît aléatoire dès lors qu'il suppose une surperformance de son cours de bourse au regard de la valeur résultant de notre évaluation. Dans cette hypothèse, la situation de l'actionnaire de la Société serait également substantiellement améliorée.

Sur la base des éléments développés ci-avant et dans le contexte de difficultés financières actuelles de la Société, nous estimons qu'à la date du présent rapport, les modalités de l'Opération sont équitables du point de vue financier pour les actionnaires.





Olivier PERONNET
Président

olivier.peronnet@finexsi.fr
T: 01 43 18 42 12
M: 06 07 63 90 37



Errick UZZAN
Associé

errick.uzzan@finexsi.fr
T: 01 43 18 42 36
M: 06 10 57 24 82



FINEXSI

14 rue de Bassano - 75116 Paris
T: 01 43 18 42 42
<https://finexsi.eu>

QUESTIONS / RÉPONSES

VOTE DES RÉOLUTIONS

1

VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE ORDINAIRE

1^{ÈRE} RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020**

- **Résultat de l'exercice : (3 093 523 915,46) €**

2ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020**

- **Résultat de l'exercice : (1 328 000 000) €**

3ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



► Affectation du résultat de l'exercice 2020

- Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice et d'affecter le résultat en totalité au compte report à nouveau

4ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise**

5ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



Rémunération de M. Philippe Crouzet au titre de 2020

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire jusqu'au 15 mars 2020**

6^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



Rémunération de M. Édouard Guinotte au titre de 2020

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Édouard Guinotte, Président du Directoire depuis le 16 mars 2020**

7ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



Rémunération de M. Olivier Mallet au titre de 2020

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier Mallet, membre du Directoire**

8ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



Rémunération de Mme Vivienne Cox au titre de 2020

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à Mme Vivienne Cox, Présidente du Conseil de Surveillance**

9ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



Politique de rémunération du Président du Directoire pour 2021

- ▶ **Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Directoire pour l'exercice 2021**

10^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



Politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président) pour 2021

- ▶ **Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président) pour l'exercice 2021**

11^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



Politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour 2021

- ▶ **Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2021**

12^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance (autres que le Président) pour 2021

- ▶ **Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance (autres que le Président) pour l'exercice 2021**

13^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, concernant un contrat de souscription conclu avec Nippon Steel Corporation dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription objet de la seizième résolution**

14^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, concernant un contrat de souscription conclu avec Bpifrance Participations SA dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription objet de la seizième résolution**

15^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



► Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'intervenir sur les actions de la Société

- Plafond : **10 % du capital de la Société** (plafond légal)
- Prix maximum d'achat : **50 euros** par action jusqu'à la Date de Restructuration Effective et **30 euros** par action après cette date
- Durée de l'autorisation : **18 mois**

2

VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE EXTRAORDINAIRE

16^{ÈME} RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



Augmentation de capital

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
 - Prix de souscription: **5,66 €** par action
 - Montant nominal maximum : **1 060 070,66 €**

17^{ÈME} RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



Augmentation de capital

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider une augmentation de capital en numéraire à libérer par voie de compensation de créances, par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers au titre des conventions de crédit renouvelables conclues par la Société et des créanciers au titre des obligations émises par la Société (dans chaque cas, autres que BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC)**
 - Prix de souscription: **8,09 €** par action
 - Montant nominal maximum : **3 290 482,06 €**

18ÈME RÉOLUTION

EXTRAORDINAIRE



Émission de BSA

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission de bons de souscription d'actions, dont la souscription sera libérée par voie de compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC**
 - Nombre de BSA maximum : **30 342 337**
 - Prix d'exercice: **10,11 €** par BSA

19^{ÈME} RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



Augmentation de capital

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription, réservées aux adhérents de plans d'épargne salariale**
 - Montant nominal maximum : **2 % du capital social** au jour de la décision du Directoire
 - Durée de l'autorisation : **26 mois**

20ÈME RÉOLUTION

EXTRAORDINAIRE



Augmentation de capital

- ▶ **Modification du plafond global sur lequel s'imputent les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre des vingt-sixième et vingt-septième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020**

21^{ÈME} RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



Augmentation de capital

► Plafond global des autorisations d'émission

22ÈME RÉOLUTION

EXTRAORDINAIRE



► Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

- Nombre maximum d'actions pouvant être annulées :
10 % des actions composant le capital social
- Durée de l'autorisation : **26 mois**

23^{ÈME} RÉOLUTION

EXTRAORDINAIRE



- ▶ **Modification du mode d'administration et de direction par l'institution d'un Conseil d'Administration, et adoption corrélative des nouveaux statuts, sous condition suspensive de la constatation de la Date de Restructuration Effective**

24^{ÈME} RÉOLUTION

EXTRAORDINAIRE



- ▶ **Suppression des droits de vote double sous condition suspensive de la constatation de la Date de Restructuration Effective et modification corrélative de l'article 16 des statuts**

25^{ÈME} RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



- ▶ **Modification de l'article 14 des statuts relatif aux censeurs, sous condition suspensive de la constatation de la Date de Restructuration Effective**

26^{ÈME} RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



- ▶ **Modification de l'article 8 paragraphe 5 des statuts relatif aux franchissements de seuils statutaires, sous condition suspensive de la constatation de la Date de Restructuration Effective**

3

VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE ORDINAIRE

27ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Nomination de M. Édouard Guinotte en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

28^{ÈME} RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Nomination de M. Gareth Turner en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

29^{ÈME} RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Nomination de M. Pierre Vareille en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

30^{ÈME} RÉOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Nomination de M. William de Wulf en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**
 - Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

31^{ÈME} RÉOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Nomination de M^{me} Corine de Bilbao en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration**
 - Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

32^{ÈME} RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Nomination de M^{me} Vivienne Cox en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

33^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



► **Nomination de M^{me} Laurence Broseta en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

34^{ÈME} RÉOLUTION

ORDINAIRE



► **Nomination de M^{me} Maria Pilar Albiac Murillo en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

35^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



► **Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux non dirigeants, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**

- Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

36^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Fixation du montant annuel alloué aux administrateurs en rémunération de leur activité, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**
 - Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

37ÈME RÉOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**
 - Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

38^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



- ▶ **Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, sous condition suspensive du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration**
 - Avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

39^{ÈME} RÉSOLUTION

ORDINAIRE



► Pouvoirs en vue des formalités

SMART TUBULAR SOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20 avril 2021